

## **Intégrité et loyauté des responsables des caisses de pensions**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2011, les responsables des caisses de pensions sont soumis à de nouvelles dispositions en matière d'intégrité et de loyauté.

Comment le législateur a-t-il mis en œuvre ces valeurs plutôt abstraites dans le domaine de la prévoyance professionnelle et quelles exigences posent-elles aux responsables des caisses de pensions?

### *Définition légale de l'intégrité et de la loyauté*

Le législateur résume les conditions d'intégrité et de loyauté dans le nouvel article 51b de la LPP.

Les responsables doivent:

1. jouir d'une bonne réputation
2. offrir toutes les garanties d'une activité irréprochable
3. respecter le devoir de diligence fiduciaire
4. servir les intérêts des assurés
5. n'être impliqués dans aucun conflit d'intérêts
6. déclarer leurs liens d'intérêts (art. 48l OPP 2)
7. déclarer les avantages de fortune non convenus par écrit (art. 48k OPP 2)
8. déclarer les actes juridiques passés avec des personnes proches (51c LPP)

### *Bonne réputation et garanties d'une activité irréprochable*

Le législateur distingue les fonctions et pose différentes exigences au directeur, au gestionnaire de fortune, à l'administrateur, au spécialiste, à l'organe de révision et à l'organe suprême de l'institution de prévoyance.

Le directeur offre les garanties d'une activité irréprochable lorsqu'il peut attester qu'il dispose des **connaissances pratiques et théoriques** (p. ex. diplôme fédéral de directeur de caisse de pension, 48f al. 1 OPP 2), la durée des connaissances pratiques pour le directeur n'étant pas fixée.

S'agissant de l'organe suprême, le législateur ne pose aucune exigence en termes de qualification et de garanties d'une activité irréprochable. Il n'exige du conseil de fondation aucune connaissance préalable ni formation. Le cas échéant, les lacunes doivent être comblées par les formations et perfectionnements prescrits (art. 51a al. 2 let. i LPP).

Contrairement à la qualification professionnelle, une bonne réputation est plus difficile à prouver. La probabilité d'une mauvaise affectation à l'avenir doit au moins être minimisée par l'obtention et l'appréciation critique des documents suivants:

- participations qualifiées dans d'autres sociétés
- procédures judiciaires et administratives en cours
- extraits du casier judiciaire
- actes de défaut de bien
- curriculum vitæ
- références

Les personnes morales actives en qualité de directeur de caisse de pensions ou de gestionnaire de fortune sont en outre tenues de présenter un extrait du registre du commerce, ainsi qu'un descriptif de leur activité et de leur situation financière.

#### *Respect du devoir de diligence fiduciaire et défense des intérêts des assurés*

Outre la bonne réputation et les garanties d'une activité irréprochable, il est exigé des responsables des caisses de pensions qu'ils respectent le devoir de diligence fiduciaire. En principe, une façon de faire ciblée et conforme aux objectifs suffit. Afin de vérifier la diligence appliquée, cette dernière est comparée à celle dont aurait fait preuve un **responsable moyennement consciencieux et compétent** dans la même situation (comportement moyen spécifique à la profession). Un manque de temps ou des connaissances nécessaires ne peut toutefois jamais être invoqué à titre d'excuse (ATF 97 II 403 consid. 5b).

Dans la charte de l'ASIP d'octobre 2011, le devoir de diligence fiduciaire comprend notamment «**l'élaboration de fondements décisionnels justifiables**, une **attention particulière** dans la **sélection des personnes mandatées, leur formation et leur surveillance** et, en cas de décisions touchant les investissements, la **compréhension des placements effectués** au niveau des risques et rendements attendus et des frais.»

La loyauté et l'intégrité impliquent que, dans le cadre de leur activité, les responsables défendent les intérêts de l'institution de prévoyance et de ses assurés. Il s'agit ni plus ni moins du devoir de loyauté des responsables vis-à-vis des assurés de la caisse de pensions. Les intérêts de l'institution de prévoyance et de ses assurés priment en permanence les intérêts privés, ce que favorisent l'indépendance des responsables et l'absence de tout conflit d'intérêts.

Vous trouverez dans la deuxième partie de notre prochain B+B Ticker notre rapport sur l'intégrité et la loyauté des responsables de caisses de pensions.

Avez-vous déjà eu affaire à la réforme structurelle de la LPP? Les caisses de pensions doivent mettre en œuvre les nouvelles dispositions légales d'ici fin 2012 au plus tard. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller à ce sujet. N'hésitez pas à prendre contact avec nous (*c.vils@bb-vorsorge.ch*).

### **Rétrospective d'une année anniversaire passionnante pour Profond**

Durant l'année écoulée, Profond a reçu, à l'occasion de son 20<sup>e</sup> anniversaire, de nombreuses félicitations de la part de sociétés affiliées, courtiers et autres partenaires, que nous tenons à remercier vivement.

Le point fort de cette année anniversaire aura sans nul doute été l'assemblée générale, pour laquelle nous avons composé un programme festif, à la hauteur de l'événement. Une manifestation réussie, dont toutes les personnes présentes se souviendront certainement longtemps.

Profond occupe une place honneur dans la plupart des catégories du comparatif des caisses de pensions à nouveau effectué début juin, obtenant même une récompense pour la meilleure rémunération de l'avoiron de vieillesse. Et du côté des frais, nous ne sommes pas en reste non plus. Avec des coûts d'administration se montant à CHF 185.– par destinataire, Profond compte parmi les meilleures caisses de pensions suisses. Les placements jouant un rôle crucial pour une caisse de pension, nous avons là aussi procédé à une analyse précise des frais. Le résultat est sans appel: avec seulement 25 points de base, Profond prouve qu'une gestion active et professionnelle du patrimoine débouche sur des prix équitables.

En revanche, la situation des marchés boursiers concernant également Profond s'est révélée particulièrement difficile, aléatoire et insatisfaisante au cours du dernier exercice. Tandis que le degré de couverture se montait à peine à 102% en mai, le marché des capitaux a amorcé en juillet un plongeon «contrôlé» jusqu'en novembre. Quant à savoir si décembre nous a réservé le «happy end» boursier souhaité, même les experts financiers les plus aguerris n'osent se risquer à une évaluation. Seul le reporting de décembre nous le dira.

**La division immobilière de Profond se présente**

Dans la période volatile que traverse actuellement le marché international de placement, les investissements dans l'immobilier peuvent apparaître comme une base de rendement constante et à faible risque.

Notre division a pour objectif de gérer de manière durable notre parc immobilier et de l'étendre par le biais d'une acquisition d'immeubles et de projets s'inscrivant dans notre stratégie. Elle bénéficie pour ce faire du soutien du comité directeur Immobilier composé de trois spécialistes.

Concrètement, la division Immobilier s'occupe d'un bien immobilier sur l'ensemble de sa durée de vie. Cette dernière fixe le cadre de ses activités, dont les étapes de processus achat, phase de projet et de construction, gestion, exploitation et maintenance, vente ou renaturation d'immeubles. La gestion durable et équilibrée de ces étapes doit garantir un rendement des revenus de loyers conforme à la stratégie.

Particulièrement varié, le domaine d'activité en lien avec le secteur immobilier s'étend des contrôles qualité sur le chantier aux décisions stratégiques dans un environnement économique global, en passant par la collaboration avec les fonctions publiques et le traitement de requêtes spécifiques aux locataires. La gestion et l'optimisation de ces différentes activités constituent la tâche principale de la division immobilière. Les différentes étapes de processus sont quant à elles mises en œuvre en collaboration avec des partenaires externes justifiant d'une vaste expérience. Les structures internes restent ainsi épurées, ce qui favorise une affectation ciblée des forces et des compétences. Depuis 2012, le logiciel immopac, instrument professionnel, sert de soutien à la gestion des actifs et du portefeuille immobiliers.

Le parc immobilier actuel se monte à environ 280 millions de francs et s'accroîtra, suite à de nouvelles acquisitions, d'environ 500 millions de francs d'ici 5 ans. Les achats porteront essentiellement sur des immeubles d'habitation sur des sites de qualité jouissant de situations facilement accessibles. Des affectations mixtes seront possibles dans certains cas, mais des bâtiments purement commerciaux ou des utilisations spéciales telles que des partenariats public-privé (Public Private-Partnership, PPP) sont aussi envisageables. Si les investissements immobiliers sont concentrés en Suisse alémanique, des opportunités seront également prises en considération en Suisse romande.

Profond investit principalement comme propriétaire unique dans des immeubles présentant une valeur vénale de 10 à 50 millions de francs et un rendement brut à partir de 5,0%. L'acquisition se concentre surtout sur des nouvelles constructions et des projets immobiliers prêts à être réalisés. S'agissant de l'acquisition, Profond met en place et entretient un réseau aussi vaste que profitable dans le marché immobilier. Son objectif consiste à se positionner comme investisseur durable et solide sur le marché immobilier suisse.

### **Excédent de risque pour les années d'assurance 2008 à 2010**

La clôture définitive des comptes de notre réassureur débouche sur un excédent pour les années d'assurance 2008 à 2010, qui peut pour la première fois être restitué aux institutions de prévoyances affiliées.

Suite à la bonne évolution des sinistres d'Allvor, un excédent a été versé aux affiliés d'Invest en décembre 2011. Les affiliés de Standard et Comfort profitent quant à eux du renforcement des réserves.

Afin que l'évolution des sinistres d'Allvor poursuive sur cette voie à l'avenir également, le Conseil de fondation mise sur le soutien de Risk+Health de B+B Prévoyance SA. Vous en apprendrez davantage sur Risk+Health à l'adresse <http://www.bb-prevoyance.ch/fr/firmenkunden/risikomanagement/>.

### **Euvidea au WorldPensionSummit d'Amsterdam**

Le deuxième WorldPensionSummit s'est tenu du 2 au 4 novembre 2011 à Amsterdam. Plus de 300 représentants des milieux politique, scientifique et économique y ont discuté des systèmes de retraite nationaux ainsi que des défis que pose leur financement. Des personnalités politiques de haut rang, tel que le ministre des finances canadien, des commissaires de l'UE, des professeurs de différentes universités et des délégués du secteur économique y ont contribué, par leurs présentations, à aborder la thématique sous un angle complet.

Tandis que les Pays-Bas, l'Australie et la Suisse justifient déjà d'une longue expérience du système à trois piliers, les pays asiatiques et africains traversent encore en la matière une phase des plus précoces.

Les solutions de prévoyance d'entreprises transfrontalières ont fait l'objet de nombreuses discussions parmi les participants. L'économie exige en effet un niveau de flexibilité élevé de la part des

employés, ce qui a pour conséquence que souvent, au cours de leur carrière, ces derniers vivent et travaillent dans des pays différents. La mobilité professionnelle est ainsi devenue une condition *sine qua non* d'une économie mondialisée.

C'est dans ce contexte qu'Euvidea a eu l'occasion de présenter sa proposition de solution. Son objectif consiste à offrir aux collaborateurs des PME et grandes entreprises actives à l'échelle internationale une solution de prévoyance vieillesse indépendante du site.

Sa solution s'oriente sur le modèle de prévoyance professionnelle en vigueur aux Pays-Bas et en Suisse. Appliquant la primauté des cotisations, le plan de prévoyance est financé par les contributions régulières des employeurs et employés. Sa modularité élevée permet aux entreprises de développer des solutions taillées sur mesure qui répondent aux conditions-cadres légales et fiscales de chaque pays et incluent également – sur demande – des assurances risque. La réaction très positive des spécialistes montre que les solutions de prévoyance transfrontalières répondent à un besoin manifeste du marché. Les obstacles réglementaires ont été successivement supprimés ces dernières années en Europe, ce qui laisse entrevoir de nouvelles perspectives.

Le prochain WorldPensionSummit aura lieu en novembre 2012. Euvidea y participera de nouveau, l'occasion d'étendre et de consolider ses excellents contacts internationaux.